

INTERVENTION A L'OCCASION DE LA PLENIERE SUR LA QUESTION ORALE AVEC DEBAT AU MINISTRE DES MINES

Monsieur le Président, Honorables membres du Bureau et chers Collègues,
Monsieur le Ministre des Mines,

Vous vous souviendrez que suite à ma motion du 03 octobre 2007, notre Assemblée avait retenu des recommandations au Gouvernement concernant :

- la publication des contrats, la mise en place d'une nouvelle structure pour la révisitation définitive de ces derniers,
- l'octroi des parts minimales de 25 % à la partie congolaise, l'Etat, les privés ou entreprises privés, les entreprises publiques Gécamines, MIBA, OKIMO, etc.... et que ces parts devaient être non liquéfiables,
- La participation des communautés locales dans le capital des entreprises minières, au lieu de se contenter des cahiers de charges,
- La possibilité d'octroyer les carrés miniers aux congolais en priorité afin que ces derniers les apportent en participation, au lieu de voir des entreprises étrangères, fort de posséder des titres miniers, se positionner sur les places boursières pour renchérir la spéculation mondiale, dont d'ailleurs les méfaits ont bouleversés les économies,
- La valorisation de nos réserves par des études spécifiques, pour que les entreprises publiques puissent mieux les négocier avec ses partenaires.

Pour cela, vous vous souviendrez que le Ministre LUMBI des TP, avait déclaré du haut de cette tribune lors de la présentation du contrat chinois, que ma proposition était retenue, et que le pas de porte initialement prévue à 350 millions, mais afficher à 250 millions usd dans le budget 09, allait servir à ces études.

Pour mémoire aussi, n'oubliez pas chers collègues que les 2 permis d'exploitation mises en jeux dans le contrat chinois ont été racheté au Groupe Forrest pour près de 875 millions usd car il avait l'avantage d'avoir fait des études sur ses périmètres obtenus à la Gécamines.

- la transparence des procédures pour retenir les partenaires, afin de savoir leurs statuts soit des spéculateurs, des intermédiaires, des industriels, des miniers, des entreprises propres loin de tout soupçons de blanchiment ;... ?
- le recours à des expertises techniques et non politiques pour les négociations
- La perspective de corriger le Code Minier

Néanmoins, Mr le Président, vous aviez à juste titre écarté la proposition d'élargir cette commission de révisitation à l'AN, pour ne pas partager les responsabilités du Gouvernement ;

J'avais aussi soulevé le risque de voir dans les 25 années, des entreprises minières autarciques, et que les populations autour des sites d'exploitations seraient de plus en plus



pauvres mais que certains congolais par contre, étaient devenu extrêmement riches car à l'origine de l'octroi des contrats et avantages aux entreprises minières.

Monsieur le Ministre,

Depuis lors, donc plus d' 1 ½ année, cette revisitation dure encore.

Les réponses posées ainsi que les orientations de ces discussions devraient être le socle de la politique minière de la RDC.

J'ai consulté les fiches des partenariats entre les entreprises privées et OKIMO, MIBA, GECAMINES, SODIMCO, SAKIMA, KISENGE MANGANESE, et je voudrais demeurer convaincu que les experts congolais, les ingénieurs en mines, les financiers, les juristes, d'une façon générale, financière, technique, se sont basés sur des considérations justes pour analyser les contrats et négocier en rapport avec le CODE MINIER et d'autres considérations additionnelles, tels les pas de porte, les royalties, les dividendes, les reprises des titres miniers par l'entreprise publique en cas de dissolution, le moratoire de l'étude de faisabilité, l'utilisation des ressources locales et la sous-traitance, la préemption en cas de gage ou de changement de contrôle,

Plusieurs recommandations pour la révisitation avaient été formulées depuis le Dialogue Intercongolais en 2002. Une Commission gouvernementale de revisitation des contrats miniers a été mise sur pied par Arrêté Ministériel n° 2745/CAB.MIN/MINES/01/2007 du 20 avril 2007, et un Panel des Ministres désigné par le Gouvernement pour la finalisation du processus avait adopté des Termes de référence pour la renégociation des contrats miniers. En août 2008, le Premier Ministre et le Ministre des Mines ont demandé aux entreprises publiques et paraétatiques minières de procéder à la renégociation desdits contrats en présence des experts du Gouvernement. Cette renégociation a duré du 5 septembre au 15 octobre 2008 ; soit 40 jours seulement;

Honorables,

Fort de nos prérogatives, nous ne devons plus continuer de constater des erreurs ou des pratiques d'amateurisme à la tête de nos institutions ; les responsabilités sont trop importantes et les conséquences incalculables ;

Dans ce cas, ma question principale est de savoir la chronologie et les décisions exactes du Gouvernement, en remontant à la signature des contrats, de la gestion de la transition appelée 1+4, et les 3 gouvernements qui se sont succédés,

Je disais de savoir, la chronologie des signatures des contrats, des décisions d'octrois, du gel des travaux de négociations de ces contrats et de l'implication ou non des politiques ;

Honorables, cela nous permettra de savoir qui parmi les Ministres, Vice Ministres, 1^{ers} Ministres, Vice Présidents, Ministres d'Etats, ont brillés par l'amateurisme, le manque de compétences et d'expertises, l'indécision, ou l'intérêt personnel.

Ces attitudes font que le Gouvernement subira aujourd'hui que de gagner s'il l'avait fait depuis plus d'une année. La crise financière mondiale fait que les investissements se sont ralentis si pas arrêtés dans ce secteur et notre pays, nos populations ont subis un manque à gagner par le non investissement, le non emploi, le non développement de nos régions minières qui croupissent dans la misère, le retard de plus de 3 ans des taxes suite à la non exploitation ;

Honorable Président,

Si une réponse n'est pas donnée, je propose une cellule de réflexion ou une commission d'enquête sur ce point précis. En ajoutant que ses membres, nos collègues, devraient jurer sur l'honneur de se conformer aux règles et lois et de ne point être complaisant.

Honorables,

Le Ministre a finalisé par l'arrêté interministériel 0533 et 275 signé le mois dernier, les conditions d'ouvertures et d'exportation ainsi que celle de transformation en RDC des matières tel l'OR, le COLTAN, la CASSITERITE,

Voici plus de 20 ans que cela était attendu afin de freiner les fraudes vers les pays voisins, notamment vers le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi !!!

Entre parenthèse, en ce qui concerne le CAFE, il faut payer plus de 12 %, rien n'a jamais été fait et toute notre production est exportée à partir des capitales voisines.

Cela est louable, et nous devons accompagner ces mécanismes pour que la RDC s'approprie toute la filière d'exploitation et d'exportation ainsi que la valeur ajoutée de nos matières précieuses et minérales.

Toutefois, les conditions sont toujours défavorables par rapport aux concurrents, les capitales voisines, il le faut encore Mr le Ministre, allez plus bas que 5000 usd pour un agrément de comptoir et plus bas que les 3,25 % sur les taxes rémunératoires, administratives et à l'exportation. Le plus important n'est pas de récolter 500.000 USD annuellement, mais de contrôler les flux financiers de plus de 1 milliards de dollars, et dont une partie alimente les réseaux politico mafieux ou militaires.

Dans ces capitales, il n'est rien payé, 0 % de taxes, il n'y a pas de tracasseries, les frais d'installations, de rapatriement des devises et d'exportations sont facilités et moins coûteux qu'à Bunia, Butembo, Goma, Bukavu,...

Si des industries de transformation du Coltan se sont installées au Rwanda et que sur place la fabrication des téléphones portables serait déjà opérationnel, ne pleurons pas, mais faisons en sorte de donner aux industries de transformation, des meilleures conditions au Nord et Sud Kivu, au Maniema, au Nord katanga ou en Province Orientale.

Je vous remercie pour l'attention.

Jean BAMANISA
Député National

